



Bron, le 22 juillet 2020

*Diffusion par courrier électronique
(art.1.8 des règlements généraux)*

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 22 JUILLET 2020 CONVENTIONS ENTRE CLUBS POUR LA SAISON 2020-2021

La commission territoriale des statuts et de la réglementation de la ligue AURA de handball s'est réunie le 22 juillet sous forme de visioconférence pour examiner les demandes de conventions entre les clubs pour la saison 2020-2021.

Conformément à l'article 3 du règlement intérieur de la commission territoriale, la commission était composée comme suit :

Président : Valérie CORDURI-DAVIET

Membres : Paula BARATA, Eliane HARENT, Patrick SINGLA,

1 - Championnat Plus de 16 Masculin Régional

Après en avoir débattu, la commission, conformément à l'article 25 des règlements généraux de la FFHandball, autorise **la création** des conventions suivantes :

PRENATIONAL

- **Entente Loriol HB -Rhône Eyrieux HB** entre les clubs de HBC Loriol (club porteur 5126005) et HB Rhône Eyrieux 07.

EXCELLENCE

- **Entente Loriol HB - Rhône Eyrieux** entre les clubs de HBC Loriol (club porteur 5126005) et HB Rhône Eyrieux 07.

Après en avoir débattu, la commission, conformément à l'article 25 des règlements généraux de la FFHandball, autorise **le renouvellement** des conventions suivantes :

EXCELLENCE

- **Entente St-Genix-Aoste - Morestel HB** entre les clubs de St-Genix Aoste HB (club porteur 5173031) et CS Morestel HB.
- **Entente Limas HB - Villefranche HB** entre les clubs de Limas Handball Beaujolais (club porteur 5169024) et Villefranche Handball Beaujolais.



2 - Championnat Plus de 16 Féminin Régional

Après en avoir débattu, la commission, conformément à l'article 25 des règlements généraux de la FFHandball, autorise **le renouvellement** des conventions suivantes :

NATIONAL 3

- **Entente Bron Vénissieux Villeurbanne Lyon Métropole** entre les clubs de Bron HB (club porteur 5169013), Vénissieux HB et Villeurbanne HB.
- **Entente St Germain Blavozy - HOPC** entre les clubs de St Germain Blavozy HB (club porteur 5143052) et HB Olympique Le Puy Chadrac

PRENATIONAL

- **Entente RC Montluel HB - Cotière HB** entre les clubs de RC Montluel (club porteur 5101012) et de Cotière HB
- **Entente Bron Vénissieux Villeurbanne Lyon Métropole** entre les clubs de Villeurbanne HB (club porteur 5169009), de Vénissieux HB et Bron HB.

Après en avoir débattu, la commission, conformément à l'article 25 des règlements généraux de la FFHandball, autorise **la création** des conventions suivantes :

NATIONAL 3

- **Entente Sucs & Velay** entre les clubs de US Monteil HB (club porteur 5142038) et Hand Sucs Beaux-Yssingaux.
- **Entente Stade Clermontois - Aubière** entre les clubs de Stade Clermontois HB (Club porteur 5163001) et l'Amicale Laïque Aubière HB.

PRENATIONAL

- **Entente HBC Lorient – Le Pouzin HB 07** entre les clubs de HBC Lorient (club porteur 5126005) et Le Pouzin HB 07.
- **Entente Val de Leyse HB - Savoie HBC La Motte Servolex** entre les clubs Val de Leyse HB (club porteur 5173033) et SHBC La Motte Servolex
- **Entente Stade Clermontois - Aubière** entre les clubs de Stade Clermontois HB (Club porteur 5163001) et l'Amicale Laïque Aubière HB.
- **Entente St Germain Blavozy - HOPC** entre les clubs de St Germain Blavozy HB (club porteur 5143052) et HB Olympique Le Puy Chadrac



CONVENTIONS EN ATTENTE

- **Entente Isardrôme** entre les clubs Rhodia CHB (club porteur 5126036), Club Sablons, Serrières, Albonnaise et Rambertoise HB
- **Entente féminine Est Lyonnais** entre les clubs de St-Priest HB (club porteur 5169049), Eveil Sportif Genas Azieu et EVEIL et l'US Mayzieu HB)
-

Il y a une erreur de formulation dans le paragraphe CMCD. En effet il faut mentionner quel (s) club (s) porte (nt) les exigences dans chaque domaine.

- **Léman Handball Féminin** entre les clubs de Evian et Thonon
Le club porteur est Evian (5174004) alors que l'équipe est engagée sous le nom de Thonon. Les conventions concernant les catégories P16 et jeunes doivent être séparées.
Il y a une erreur dans le paragraphe CMCD. La catégorie M18 n'est pas contrainte aux obligations de la CMCD.

3 - Championnat Moins de 18 Masculin EXCELLENCE

Après en avoir débattu, la commission, conformément à l'article 25 des règlements généraux de la FFHandball, autorise **la création** des conventions suivantes :

- **Entente Caluire Rillieux Lyon Métropole** entre les clubs AS Crépieux Rillieux HB (club porteur 5169062) et l'AS Lyon Caluire HB
- **Entente Loriol - Rhône Eyrieux** entre les clubs HBC Loriol (club porteur 5126005) et HB Rhône Eyrieux 07
- **Entente Isardrôme** entre les clubs la Formation Albonnaise et Rambertoise (club porteur 5126011), HBC Sablons Serrières et Rhodia Club HB
- **Entente Limas HB - Villefranche HB** entre les clubs Limas HB Beaujolais (club porteur 5169024) et Villefranche HB Beaujolais
- **Entente Est Lyonnais** entre les clubs Vaulx en Velin HBC (club porteur 5169065), St Priest HB et ES Genas Azieu



3 - Championnat Moins de 18 Féminin EXCELLENCE

Après en avoir débattu, la commission, conformément à l'article 25 des règlements généraux de la FFHandball, autorise **la création** des conventions suivantes :

- **Entente Caluire Rillieux Lyon Métropole** entre les clubs AS Lyon Caluire HB (club porteur 5169002) et AS Crépieux Rillieux HB
- **Entente Isardrôme** entre les clubs la Formation Albonnaise et Rambertoise (club porteur 5126011), HBC Sablons Serrières et Rhodia Club HB
- **Entente Lyon Est HB entre les clubs** entre les clubs Eveil Sportif Genas Azieu (club porteur 5169021), US Meyzieu HB, St-Priest HB et Sportive Villette
- **Entente Sucs & Velay** entre les clubs US Monteil HB (club porteur 5142038) et Hand Sucs Beaux-Yssingaux
- **Entente Nord-Beaujolais** entre les clubs Beaujolais Val de Saône HB (club porteur 5169012), St-Georges HB et Dracé HB
- **Entente Handball 43** entre les clubs St-Germain Blavozy HB (club porteur 5143052), HBO Le Puy Chadrac, HB Sucs Beaux-Yssingaux, HBC Loire Mezenc et HBC Landos

CONVENTIONS EN ATTENTE

- **Entente Alliance Grésivaudan Crolles Domène** entre les clubs HBC Crolles Gresivaudan (club porteur 5138041) et RC Domene

Il manque les pages avec l'exposé des motifs et les conditionnements de l'entente.

- **Léman Handball Féminin** entre les clubs de Evian et Thonon
Les conventions concernant les catégories P16 et jeunes doivent être séparées.
Il y a une erreur dans le paragraphe CMCD. La catégorie M18 n'est pas contrainte aux obligations de la CMCD.

Valérie CORDURI-DAVIET

Présidente de la commission des Statuts
et de la Réglementation